

 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL</p> <p>Tél : 01 44 68 89 30 contact@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	Fédération Française de Baseball et Softball	<u>Adoption :</u> CD 6 février 2024 <u>Entrée en vigueur :</u> 6 février 2024
	RAPPORT DE MATCH BASEBALL-SOFTBALL- BASEBALL5	

Rapport à remplir par l'Arbitre ou le Commissaire Technique et signé par tous les officiels
Notifier tous les incidents ayant amené à perturber ou interdire le bon déroulement de la rencontre

Date :	Equipe Recevant :	Equipe Visiteur :
--------	-------------------	-------------------

<input type="checkbox"/> RECLAMATION *:	Objet :		
<input type="checkbox"/> CONTESTATION *:	Objet :		
<input type="checkbox"/> PROTET *:	Objet :		
<input type="checkbox"/> AUTRE :			
<input type="checkbox"/> AVERTISSEMENT(S) :	Nom et prénom du/des joueur(s) :		
	Numéro(s) de licence(s) :		
	Objet(s) :		
SITUATION DE JEU :	Numéro de manche <input type="checkbox"/> Balle(s) ○○○○ Présence(s) sur base <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Retrait(s) ○○ Strike(s) ○○

APPRECIATIONS, REMARQUES et COMMENTAIRES

Accueil, installations sanitaires et vestiaires, état du terrain
Ambiance, tenue des joueurs, comportement des joueurs et des dirigeants
Rencontre non disputée, interrompue, suspendue, non présence d'un Scoreur, etc...

Ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef ou le Commissaire Technique par courrier électronique à cfs@ffbs.fr le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48 heures suivant la rencontre accompagné du ou des formulaires de Réclamation, Contestation ou de Protêt, de la feuille de match, des attestations collectives de licences des deux équipes en présence ainsi que du justificatif de dépôt de garantie.

En cas de dépôt de garantie par chèque ou espèces, celui-ci devra être adressé dans le même délai et au même destinataire, par courrier recommandée avec accusé de réception avec la référence au protêt, à la contestation ou à la réclamation correspondante.

SIGNATURES			
Arbitre en Chef ou Commissaire Technique	Arbitre 1 ^{ère} Base	Arbitre 2 ^{ème} Base	Arbitre 3 ^{ème} Base
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

(Si le verso de ce formulaire est nécessaire pour accueillir les observations, les signatures devront figurer au bas du verso)

Ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef ou le Commissaire Technique par courrier électronique à cfa@ffbs.fr et cfs@ffbs.fr le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48 heures suivant la rencontre.

* Dans les cas de Réclamation, Contestation ou de Protêt, ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef, par courrier recommandé avec accusé de réception, le plus rapidement possible et au plus tard dans les 24 heures suivant la rencontre, accompagné du ou des formulaires de Réclamation, Contestation ou de Protêt, de l'exemplaire original de la feuille de match, des attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence ainsi que du chèque de dépôt de garantie.

SIGNATURES DE TOUS LES ARBITRES

Arbitre en Chef ou Commissaire Technique	Arbitre 1^{ère} Base	Arbitre 2^{ème} Base	Arbitre 3^{ème} Base
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

(Si le verso de ce formulaire est nécessaire pour accueillir les observations, les signatures devront figurer au bas du verso)